

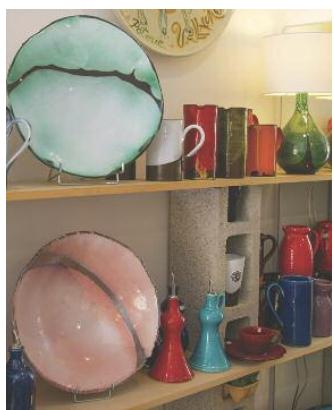
Produits touristiques groupes

Validité : année 2020



A la découverte de Vallauris Golfe-Juan

L'Office de Tourisme vous propose des visites ludiques et culturelles, adaptables et modulables selon le budget et l'intérêt de votre groupe.



Nous réalisons un programme de visites sur mesure, à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans restauration et réservons pour vous l'ensemble des lieux et établissons une facturation unique.

Présentation

Idéalement située sur la Côte d'Azur, entre Cannes et Antibes, Vallauris Golfe-Juan conjugue les charmes d'un village provençal de tradition céramique aux attractions d'une station balnéaire aux plages de sable fin. Laissez-nous vous conduire à la rencontre de la mer et de la tradition.



Au cœur de Vallauris, le château-musée renferme dans sa chapelle romane du XII^e siècle, le Musée National Picasso « La Guerre et la Paix », œuvre monumentale du maître espagnol, le Musée Magnelli et le Musée de la Céramique. En sortant du château, ne manquez pas la statue en bronze « l'Homme au Mouton » une des rares statues de Picasso installée sur une place publique.

Comment parler de Vallauris sans évoquer la céramique et son plus célèbre ambassadeur Picasso ? C'est en 1948 que le maître, séduit par le savoir-faire des artisans de la cité des potiers s'y installe et décide de se consacrer à la céramique.

Aujourd'hui encore, artistes et artisans se côtoient et Vallauris bénéficie du label national «Ville et métiers d'art ». Pour découvrir ses richesses, rendez-vous en centre-ville. Vous y trouverez des magasins de poterie, des ateliers d'artistes et des galeries d'art.

Pour tout savoir sur l'artisanat potier, poussez la porte d'un atelier traditionnel, vous pourrez observer les techniques de fabrication d'une poterie : tournage, décoration, cuisson...

À Golfe-Juan, en flânant sur les promenades ports de plaisance où s'étendent de part et d'autres des plages de sable fin, c'est à Napoléon que vous penserez. Il y débarqua le 1^{er} mars 1815 inscrivant ce petit port de pêche dans l'histoire de France. A noter, Golfe-Juan est le point de départ de la célèbre "Route Napoléon", première route touristique française à caractère historique.

L'œuvre de Picasso à Vallauris

- Validité : année 2020 (sauf le mardi)
- Durée : une journée avec accompagnement
- Tarif : 9 € /personne (hors déjeuner)



le + l'accompagnement et les visites commentées

9 €/ personne



Visite commentée du Musée National Picasso "La Guerre et la Paix"

Le Château-Musée, ancien prieuré de l'Abbaye de Lérins, reconstruit au XVI^{ème} siècle, est l'un des rares édifices Renaissance de la région. Il abrite le Musée National Picasso "La Guerre et la Paix" dans la chapelle romane, le Musée Magnelli et le Musée de la Céramique.

Découverte des céramiques de Picasso

Picasso commença le travail de la terre à la poterie Madoura en 1947. Bientôt, le modelage, l'émaillage et la décoration n'eurent plus de secret pour lui, créant ainsi, au cours d'une vingtaine d'années près de 4000 céramiques originales. Selon son souhait, certaines céramiques furent fabriquées en plusieurs exemplaires. [Commentaires autour des céramiques de l'artiste.](#)

L'Homme au Mouton

Première sculpture de Picasso installée dans un lieu public (sur la place du marché). En 1949, Picasso offre cette statue à la ville de Vallauris pour remercier la population de l'accueil affectueux qu'elle lui a réservé.

L'œuvre de Picasso à Vallauris

Déjeuner

De nombreux établissements de charme et de qualité peuvent accueillir des groupes. Nous avons négocié auprès des restaurateurs des menus à des prix attractifs, vous trouverez la liste des propositions ci-jointe.

Madoura : fermé pour travaux en 2020

Lieu unique et exceptionnel, cet atelier céramique a accueilli Pablo Picasso dès 1946 et de nombreux artistes.

Découverte du vieux four à bois de l'Espace Grandjean, vestige de l'ancienne usine de poterie. Commentaires sur l'origine de la tradition potière à Vallauris

Exposition de linogravures originales de Picasso à l'A.V.E.C

Installée dans l'ancien salon de coiffure d'Eugénio Arias (coiffeur et ami de Picasso) l'Association Vallaurienne d'Expansion Céramique (A.V.E.C) vous propose de découvrir des linogravures originales de Picasso.

La coopérative agricole Nérolium

Picasso la découvre lors de l'exposition annuelle "poteries, fleurs et parfums". Construite en 1904, elle fabrique et commercialise les produits issus de l'oranger bigaradier (oranger amer) : confiture, eau de fleurs, Néroli...

Une dégustation de cette fameuse confiture sera proposée à l'issue des commentaires

Cette journée se terminera agréablement par un moment shopping détente dans le centre-ville avec ses galeries d'art, ses artisans et ses boutiques.



Office de Tourisme de Vallauris Golfe-Juan

Sabrina Giusto, service groupes

Tél. 33 (0)4 93 63 18 38 • sg.vallauris@orange.fr
4, avenue Georges Clemenceau - BP 155
06227 Vallauris cedex

La tradition potière à Vallauris

- Validité : année 2020
- Durée : 1h30 avec accompagnement
- Tarif : 6 € /personne (hors déjeuner)



le + tout savoir sur la poterie
d'hier à aujourd'hui

6 €/ personne



Le Musée de la poterie

Michel Ribero, passionné par l'histoire et le savoir-faire de Vallauris et par amour du travail de potier qu'il partageait avec son père, a décidé d'immortaliser cette tradition millénaire en ouvrant, en 1989, dans une fabrique de poterie datant de 1868, son Musée de la Poterie.

Ce musée, de plus de 200 m² se décline en trois salles qui permettent de découvrir les différentes phases de fabrication d'une poterie.

- La première présente les machines outils dédiées au traitement de l'argile. Le matériel mis en scène, les photographies et les archives retracent ce dur labeur.
- La deuxième salle est occupée par le four à bois d'origine, datant de 1868. Tout est prêt pour la cuisson, les pièces sont empilées, il ne manque plus que quelques tonnes de bois que peut contenir le foyer pour que tout redémarre !
- La dernière est réservée à la fabrication, avec un tour à pied, du matériel et des outils ayant servi au métier de tourneur.

La tradition potière à Vallauris

C'est sous le regard bienveillant de Picasso, réalisé en cire par le Musée Grévin que les visiteurs découvriront une collection de céramiques riche et variée. Plus qu'un musée, un devoir de mémoire et un hommage à ces hommes et ces femmes qui ont fait la renommée de la cité des potiers !

Visite commentée du musée et démonstration de tournage

Place Vandromme

C'est dans l'ancienne poterie de Roger Capron que Cyril Vandromme, jeune céramiste, s'est installé après avoir réussi son brevet des métiers d'arts céramique à Antibes.

Ce jeune artiste utilise la technique du travail à la plaque pour ses créations inspirées de l'univers de la mode.

"En céramique, le nu est souvent représenté, jamais ce que l'on porte. C'est pourquoi je mets en forme des vêtements, chapeaux, chaussures. La mode m'inspire fortement et j'arrive à lier mes deux passions".

Le travail à la plaque permet ainsi une grande variété de formes, il suffit de créer son patron, comme en couture...

Visite commentée de la galerie et démonstration du travail à la plaque



Office de Tourisme de Vallauris Golfe-Juan

Sabrina Giusto, service groupes

Tél. 33 (0)4 93 63 18 38 • sg.vallauris@orange.fr
4, avenue Georges Clemenceau - BP 155
06227 Vallauris cedex

Atelier d'initiation au Raku

- Validité : année 2020
- Durée : une demi-journée avec accompagnement
- Tarif : 30 € /personne (hors déjeuner)



le + réalisation d'une pièce unique

30 €/ personne



Le Raku, abréviation française du terme japonais Raku-Yaki, est le résultat d'une technique d'émaillage développée dans le Japon du XVI^e siècle. Il est lié essentiellement à la fabrication de bols pour la cérémonie du thé.

Accueil dans l'atelier-galerie de l'artiste qui vous initiera à cette technique et vous expliquera le déroulement de l'atelier Raku.

Atelier Raku : la décoration

Un bol sera remis à chaque participant pour être décoré à l'aide d'oxydes (colorants céramique).

Ce bol sera ensuite trempé dans un bain de glaçure pour vitrifier l'objet puis enfourné pour une cuisson entre 900 et 1000°.

En attendant la fin de la cuisson :

- Visite de l'atelier-galerie de l'artiste et démonstration de son travail.
- Découverte du vieux four à bois de l'Espace Grandjean, vestige de l'ancienne usine de poterie. Commentaires sur les origines de la poterie à Vallauris.

Atelier d'initiation au Raku

Retour chez l'artiste pour assister à un moment spectaculaire: le défournement !

Atelier Raku : le défournement

Les pièces sont défournées incandescentes, à une température voisine de 1000°, à l'aide de grandes pinces, puis déposées dans un récipient rempli de copeaux de bois pour l'enfumage, avant d'être refroidies brusquement dans l'eau. Le choc thermique et l'enfumage provoquent un craquelé caractéristique ainsi qu'un noircissement de la terre.

On ne découvre réellement sa poterie qu'après un nettoyage minutieux à l'eau qui révèle craquelures, couleurs et motifs improbables.

Le résultat est magique tant il est aléatoire et varie à l'infini, ce qui confère à la pièce entièrement réalisée à la main, la qualité de pièce unique.

Remise des bols réalisés par chacun des participants.



Office de Tourisme de Vallauris Golfe-Juan

Sabrina Giusto, service groupes

Tél. 33 (0)4 93 63 18 38 • sg.vallauris@orange.fr
4, avenue Georges Clemenceau - BP 155
06227 Vallauris cedex

Ateliers création ou décoration

- Validité : année 2020
- Durée : environ 1 heure avec accompagnement
- Tarif : 30 € /personne (hors déjeuner)



le + créativité, détente et convivialité

30 €/ personne



Les mains sur terre : ces ateliers sont une initiation à la création ou à la décoration d'objets en céramique à destination des débutants.

Chaque participant réalisera 2 pièces au choix : bols à thé, carreaux décoratifs ou assiettes. Ces ateliers se clôtureront par une démonstration de tournage.

• Atelier création

Explication du déroulement de l'atelier et démonstration de fabrication de l'objet choisi. Les participants réaliseront ensuite leurs deux objets puis les décoreront avec des engobes.

• Atelier décoration

Explication du déroulement de l'atelier et démonstration des techniques de décoration sur pièces biscuitées. Les participants décoreront ensuite 2 pièces avec des engobes et sgraffite.

Les pièces réalisées seront séchées, cuites, émaillées et pourront être récupérées sous 24 heures (décoration) ou 48 heures (création) après la fin de stage (jours ouvrables).

Ateliers création ou décoration

Art et partage : ces ateliers, à destination des débutants, sont une initiation au modelage à la plaque ou à la décoration d'un vide-poches réalisé à l'aide de cette technique.

- Atelier modelage à la plaque : réalisation d'un contenant

Explication du travail des participants et démonstration de cette technique. Chaque participant fabriquera sa plaque au rouleau puis procèdera à ces trois étapes : la découpe, le collage, le guillochage pour obtenir une pièce unique ! Fin de l'atelier.

Les pièces réalisées seront ensuite séchées, cuites (biscuit) et émaillées. Elles seront cuites une deuxième fois pour un rendu brillant et une finition parfaite. Les participants pourront récupérer leur pièce dans un délai de 10 à 15 jours.

- Atelier décoration et émaillage : le vide-poches

Explication du travail des participants et démonstration de décoration. Chaque participant décorera un vide-poches en biscuit (cuit une première fois) à l'aide de pinceaux ou poire puis procédera à l'émaillage.

Fin de l'atelier.

Après séchage et deuxième cuisson des pièces, les participants pourront les récupérer dans un délai de 3 à 7 jours.



Office de Tourisme de Vallauris Golfe-Juan

Sabrina Giusto, service groupes

Tél. 33 (0)4 93 63 18 38 • sg.vallauris@orange.fr
4, avenue Georges Clemenceau - BP 155
06227 Vallauris cedex

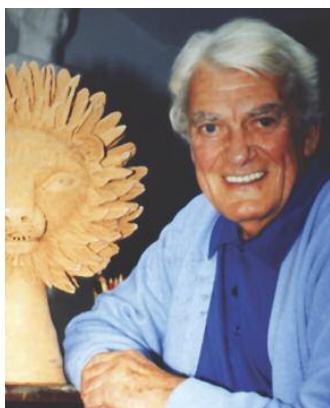
Vallauris d'hier et d'aujourd'hui

- Validité : année 2020
- Durée : une demi-journée avec accompagnement
- Tarif : 3 € / personne (hors déjeuner)



le + une demi-journée à
prix mini

3 €/ personne



Visite du centre ancien

Vous déambulerez de ruelles en placettes et découvrirez son architecture «en damier» datant de 1501.

Ce parcours historique vous conduira :

- sur la place du marché où se dresse fièrement «L'Homme au Mouton» de Picasso,
- à l'église Sainte-Anne Saint-Martin avec son imposante façade baroque,
- devant l'ancienne mairie où des personnalités se sont mariées ...
- au vieux cimetière, sur la tombe de Jean Marais, hôte de prestige et citoyen d'honneur de la ville,
- dans la chapelle de la Miséricorde, ouverte pour vous exceptionnellement, inscrite sur la Route du Baroque grâce à son magnifique retable datant de 1724.

Vallauris d'hier et d'aujourd'hui

Le saviez-vous ?

Le Saint Patron des potiers "Saint-Claude" se trouve à l'intérieur de l'Eglise. Chaque année, à l'occasion de la fête de la poterie, au mois d'août, il sort de ses murs, porté par nos potiers pour une procession dans le village afin de célébrer cette tradition qui en fait la renommée.



Office de Tourisme de Vallauris Golfe-Juan

Sabrina Giusto, service groupes

Tél. 33 (0)4 93 63 18 38 • sg.vallauris@orange.fr

4, avenue Georges Clemenceau - BP 155

06227 Vallauris cedex

Chasse au trésor du petit potier

- Validité : année 2020
- Durée : 2 heures avec accompagnement
- Tarif : 6 € /enfant de 7 à 11 ans (accompagné uniquement)



le + un parcours ludique en plein air

6 €/ enfant



Cette chasse au trésor a pour but de faire découvrir la tradition potière de Vallauris de manière ludique grâce à la résolution d'indices cachés dans le centre ancien.

Déroulement du rallye:

les enfants découvriront les ruelles, placettes, éléments architecturaux de la vieille ville :

- Rendez-vous sur la place Jules Isnard avec notre guide accompagnateur pour la constitution des groupes, la distribution des livrets et l'explication du déroulement du jeu.
- Chaque groupe sera doté d'un livret-jeu à remplir collégialement au fur et à mesure de la résolution des indices.
- Conduit et animé par notre guide accompagnateur le parcours conduira les enfants dans le centre ancien de Vallauris où des indices ont été dissimulés.

Chasse au trésor du petit potier

- Les enfants, aidés par notre guide accompagnateur, devront résoudre les énigmes, rébus et autres charades pour trouver le trésor.
- Ne s'agissant pas d'une compétition entre les enfants les réponses seront corrigées au fur et à mesure afin que toutes les équipes soient récompensées à l'issue du rallye.
- Et pour cloturer ce rallye autour de la tradition potière à Vallauris une surprise supplémentaire attend les enfants.
Ils rencontreront un potier, dans son atelier, qui leur expliquera les techniques de fabrication et leur fera une démonstration de tournage d'une poterie.



Office de Tourisme de Vallauris Golfe-Juan

Sabrina Giusto, service groupes

Tél. 33 (0)4 93 63 18 38 • sg.vallauris@orange.fr
4, avenue Georges Clemenceau - BP 155
06227 Vallauris cedex

Rallye culturel enfants : dans les pas de Picasso

- Validité : année 2020 (sauf le mardi)
- Durée : une demi-journée avec accompagnement
- Tarif : 6 € / enfant (7 à 11 ans) - 7 € / adulte - (hors déjeuner)



le + apprendre tout en s'amusant !

6 €/ enfant



DANS CHAQUE
ENFANT
IL Y A UN
ARTISTE.
LE PROBLEME
EST DE SAVOIR
COMMENT RESTER
UN ARTISTE EN
GRANDISSANT.

Picasso

Qui est Pablo Picasso ? C'est ce qu'apprendront vos explorateurs en herbe à travers ce rallye ! Chaque participant sera muni d'un livret, avec des questions et illustrations, qui leur permettra de découvrir la vie et l'œuvre de l'artiste à Vallauris.

Déroulement du rallye

Au fil de leur « périple », les enfants découvriront les œuvres et lieux chers à Picasso :

- départ devant Madoura, lieu unique et exceptionnel où le Maître réalisa près de 4000 pièces originales.
- la coopérative agricole Néroliun qui fabrique et commercialise les produits issus du bigaradier (oranger amer) où Picasso se rendit en 1946 pour visiter l'exposition « Poteries, Fleurs et Parfums ». À l'issue des commentaires, une dégustation de leurs confitures sera proposée.
- la Guerre et la Paix, peinture monumentale, de plus de 100m², située dans la chapelle du Château-Musée,

Rallye culturel enfants : dans les pas de Picasso

- la place Paul Isnard trône fièrement la statue de «L'Homme au Mouton» offerte à la ville en 1949 en remerciement de l'accueil chaleureux qui lui avait été réservé,

Le rallye se clôturera par un goûter offert aux enfants ou, par un accueil petit-déjeuner en fonction du choix de la demi-journée.

Pour chacun des sites visités, des commentaires seront donnés aux enfants puis des questions leur seront posées afin de remplir leur livret au fur et à mesure de leur parcours.



Office de Tourisme de Vallauris Golfe-Juan

Sabrina Giusto, service groupes

Tél. 33 (0)4 93 63 18 38 • sg.vallauris@orange.fr

4, avenue Georges Clemenceau - BP 155

06227 Vallauris cedex

Deux villages, une même passion : les Arts du Feu !

Laissez-vous conter, à travers la visite de ces deux villages, l'histoire d'une passion commune, celle des Arts du Feu.

Vallauris, capitale mondiale de l'art céramique, terre d'inspiration pour de nombreux artistes dont Picasso qui y réalisa près de 4000 œuvres originales !

Programme : avec guidage inclus

◆ Musée de la Poterie

Découvrez un siècle d'histoire de la poterie sur plus de 200 m² avec exposition de pièces et atelier de fabrication.

Visite commentée du musée et démonstration de tournage.

◆ Coopérative agricole « Nérolium »

Construite en 1904, la coopérative agricole Nérolium fabrique et commercialise les produits issus de l'oranger bigaradier (oranger amer) comme la confiture, l'eau de fleurs, le Néroli (huile essentielle obtenue par distillation de la fleur) ou encore le vin d'orange...

C'est en 1946 que Picasso y découvre l'exposition « Poteries, fleurs et parfums ».

Une dégustation de confitures sera proposée à l'issue de la visite commentée du lieu.

◆ Place de « L'Homme au Mouton »

En 1949, Picasso offre la statue « L'Homme au Mouton » à la Ville en remerciement de l'accueil chaleureux qui lui avait été réservé !

Commentaires autour de cette œuvre située au cœur du centre ancien datant du XVI^e siècle.



Biot, réputée dans le monde entier pour sa tradition du verre a su conserver son charme et son authenticité au fil du temps : illustration d'une alliance réussie entre art de vivre et artisanat d'art.

Programme : sans guidage *

(Dipliant gratuit «Chemin historique et géologique» remis à l'Office de Tourisme de Biot)

◆ Découverte d'une verrerie

Les maîtres-verriers, toujours prêts à faire découvrir le travail fascinant de cette matière noble et pure qu'est le verre, dévoilent leurs secrets de fabrication tout en créant des œuvres uniques, classiques ou insolites, devant les yeux admiratifs des visiteurs.

Démonstration de soufflage du verre

◆ Vieux village

Arpentez les ruelles du vieux village et découvrez toutes ses richesses historiques !

L'église de Biot, classée Monument Historique en 1984, a été reconstruite au XVe siècle, en même temps que le village, sur les ruines d'une ancienne église romane du XIIe siècle, elle-même probablement bâtie sur un sanctuaire romain.

Découvrez la Créative : Vingt sept artistes des Villes Métiers d'Art de notre région vous attendent, à tour de rôle, à La Boutique de la Place de l'Église à BIOT ! Son but est de promouvoir la richesse de la création contemporaine sur notre territoire au travers d'objets et d'œuvres exclusifs et accessibles à tous.

Visite libre du vieux village, de l'église et de la Créative.

VALLAURIS et BIOT :

Deux villages, une même passion : les Arts du Feu !

♦ Détails ♦

♦ Validité : année 2020

♦ Durée : une demi-journée à Vallauris et une demi-journée à Biot, dans l'ordre de votre choix. Des menus groupes à des prix attractifs négociés par les Offices de Tourisme ont été concoctés par les restaurateurs.

(Liste des menus groupes Vallauris et Biot disponible sur demande)

Pour chaque village, un emplacement gratuit pour les autocars de tourisme est prévu.

♦ Tarif : 6,50 € TTC par personne

* Possibilité de visite du village de Biot avec guide professionnel sur demande

♦ Renseignements et réservations : Office de Tourisme de Vallauris

Sabrina GIUSTO – Service Groupes

04 93 63 18 38

sg.vallauris@orange.fr



Vallauris



Biot



VILLE ET MÉTIERS D'ART



Vallauris



Biot

Vallauris et Biot : plus qu'une collaboration, une amitié !

Menus groupes

- Validité : année 2020
- Tarif : de 21,90 € à 39,00 € /personne
- Conditions : un seul choix de menu pour l'ensemble du groupe

le **+ les établissements sont au cœur de la ville**

à partir de
21,90 €/ personne



Menu Classique à 21,90 €

Salade niçoise **ou** assiette de charcuterie

Daube de bœuf et ses tagliatelles

Tarte aux pommes **ou** moelleux au chocolat **ou** glace 2 boules

¼ de vin et 1 café

Menu Tradition à 25,00€

Salade gourmande (saumon fumé, perles marines, crudités)

Poularde pochée sauce foie gras, gratin dauphinois et légumes

Vacherin glacé au Grand-Marnier

¼ de vin et 1 café

Menu Vallaurien à 26,90€

Assiette de saumon fumé **ou** feuilleté de chèvre maison

Sauté de veau à la provençale et ses linguine

Moelleux au chocolat **ou** charlotte aux fruits rouges **ou** salade de fruits frais

ou tarte au citron

¼ de vin et 1 café

Menus groupes

Menu du Marché à 27 €

Selon saison et produits du marché

Entrée + plat ou plat + dessert

1 boisson et 1 café

Plat : viande ou poisson

Menu Provençal à 29,00 €

Croustillant de chèvre, figues et miel ou salade niçoise

Daube de joues de bœuf et ses pâtes fraîches ou Sauté de veau aux olives et ses pommes grenailles ou pâtes

Tarte au citron meringuée ou nougat glacé

¼ de vin et 1 café

Menu du Marché à 32 €

Selon saison et produits du marché

Entrée + plat + dessert

1 boisson et 1 café

Plat : viande ou poisson

Menu Prestige à 39,00 €

Salade fol (foie gras et magret fumé) ou terrine de saison maison

Filet de bœuf sauce foie gras ou filet de Saint-Pierre sauce vierge

Baba ou rhum ou tiramisu

¼ de vin et 1 café



Office de Tourisme de Vallauris Golfe-Juan

Sabrina Giusto, service groupes

Tél. 33 (0)4 93 63 18 38 • sg.vallauris@orange.fr

4, avenue Georges Clemenceau - BP 155

06227 Vallauris cedex

Conditions générales de vente

Article R211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1) La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3) Les prestations de restauration proposées ;
- 4) La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5) Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6) Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7) La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8) Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9) Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11) Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12) L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13) Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1125 à 1127-6, 1176 et 1177 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1) Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2) La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3) Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5) Les prestations de restauration proposées ;
- 6) L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7) Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8) Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;
- 9) L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissement, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies
- 10) Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11) Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12) Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleures délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13) La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à

un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7^e de l'article R. 211-4 ;

- 14) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15) Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 16) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17) Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation soumis par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18) La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19) L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
- 20) La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13^e de l'article R. 211-4 ;
- 21) L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la date du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenue comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13^e de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avantage au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10 : Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue du son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, des son retour, la différence de prix ;

-soit, si ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13^e de l'article R. 211-4

Conditions particulières de vente

Faisabilité : Seuls les groupes composés d'au moins 8 personnes payantes pourront être accompagnés par notre personnel.

Tarifs groupes: ils s'entendent TTC et par personne.

Réservation : elle sera considérée comme ferme, dès réception de notre devis complété et signé par vos soins, avec acceptation de celui-ci et des conditions générales et particulières de vente, au plus tard 10 jours avant la visite. Toute diminution d'effectif devra être communiquée au moins 48 heures avant la visite. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de vous facturer le nombre de personnes prévu initialement.

Règlement : le client s'engage formellement à régler à l'Office de Tourisme le montant de la prestation, au plus tard le jour de la visite ou dès réception de la facture pour un règlement par virement bancaire.

Pour la réservation d'un déjeuner : il vous sera demandé un chèque d'arrhes de 30 % (non encaissé) libellé à l'ordre du restaurateur et à nous adresser par voie postale, au plus tard 10 jours avant votre venue. Le solde restant dû sera à régler le jour de la visite, directement au restaurateur qui vous remettra un justificatif de paiement. Il sera possible, 48 heures avant la prestation d'ajuster le nombre de repas dans une limite de 2 en plus ou en moins par rapport à la commande initiale.

Au-delà 2 de personnes en moins, le nombre initial sera facturé au client.

Si l'annulation par le client intervient :

- Entre 10 jours et 7 jours avant la date de la prestation, le client pourra soit annuler la prestation soit proposer un report de date. S'il y a annulation totale, le prestataire devra restituer le chèque d'arrhes non encaissé, sans pénalité. S'il y a report le prestataire conservera les arrhes déjà reçues.

-Entre 7 jours et la date de la prestation, le prestataire encaissera le chèque d'arrhes de 30 %.

Si le client est obligé d'annuler la prestation pour une raison justifiée qui n'est pas de son fait, il doit en informer par écrit au plus tôt (mail, fax, lettre) l'Office de Tourisme qui de son côté préviendra le prestataire. Le prestataire devra alors restituer les arrhes reçues.

Modalités de paiement : chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, espèces, mandat administratif ou virement bancaire. (Chèque libellé à l'ordre du restaurateur pour la réservation d'un déjeuner).

Organisation : Un plan balisé ainsi qu'un mail récapitulant votre programme vous seront envoyés.

Annulation : Toute annulation devra nous être communiquée (par mail, courrier postal ou fax) au plus tard 7 jours avant la date de la visite. Dans le cas contraire, il sera facturé 30 % du prix de la prestation au client.

Assurances : Le client et/ou les personnes composant le groupe sont responsables de tous les dommages survenant de leur fait. (Casse ...) Ils doivent avoir un contrat d'assurance responsabilité civile à jour. En aucun cas, l'Office de Tourisme ne pourra être tenu pour responsable en cas de dommages. Les professionnels du tourisme, doivent être enregistrés au registre des opérateurs de voyages et de séjours, tenu par Atout France.

Compétence juridique : Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application des conditions générales et particulières de vente, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance jurisdictionnelle. A défaut, le Tribunal Administratif de Nice sera compétent pour statuer sur le litige.

SIRET 481 809 085 00014 - NAF 7990Z

Immatriculation sur le fichier national des tours opérateurs et agents de voyages :
IM006110063

**Office de Tourisme de Vallauris Golfe-Juan
Sabrina Giusto, service groupes**

Tél. 33 (0)4 93 63 18 38 • sgvallauris@orange.fr

4, avenue Georges Clemenceau - BP 155- 06227 Vallauris cedex

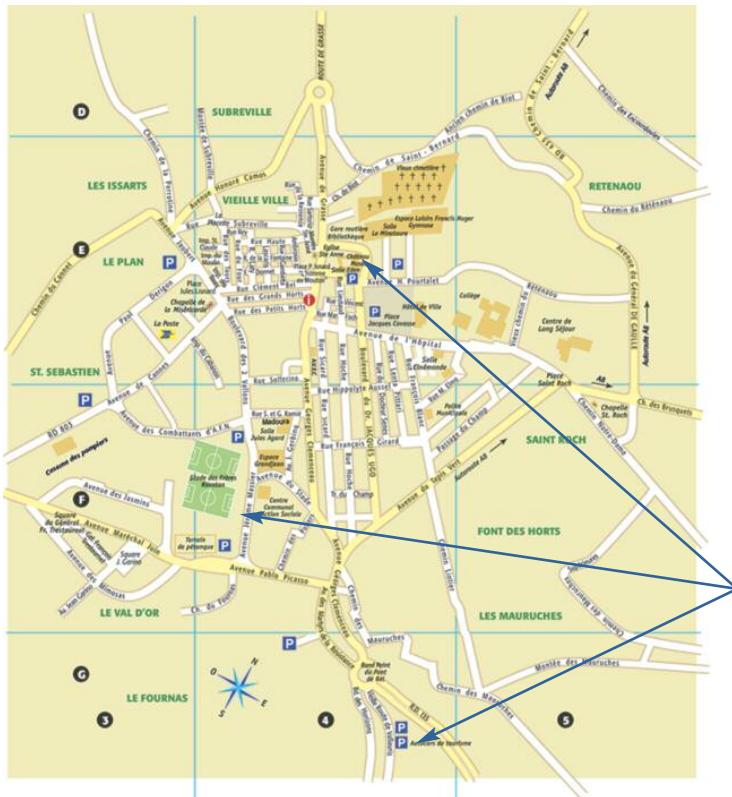
www.vallaurisgolfejuan-tourisme.fr

NOTES



Venir à Vallauris Golfe-Juan

Autoroute A8, sortie 44 Antibes puis RD 435 (ch. de Saint Bernard)



Office de Tourisme de Vallauris Golfe-Juan

Sabrina Giusto, service groupes

Tél. 33 (0)4 93 63 18 38 • sgvallauris@orange.fr

4, avenue Georges Clemenceau - BP 155- 06227 Vallauris cedex

www.vallaurisgolfejuan-tourisme.fr



Ne pas jeter sur la voie publique